

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-215

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation fuite chemin des 3 Sources à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux chemin des 3 Sources, et ce, **le mercredi 20 août 2025.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.  
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à NOREADE Cassel et à Madame la Major de la Brigade de gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 19 août 2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 19/08/2025  
Le Maire,  
David CALCOEN

